



Petit rappel de l'ouverture de la bibliothèque pour cet été 2025 : tous les mardis de 16h30 à 18h30

Prochain rendez-vous :

Mercredi 5 novembre 2025 à 20 h,

Dans le cadre des « Sentiers du doc », l'équipe de la bibliothèque, avec le soutien de la Municipalité, en partenariat avec la Bibliothèque Départementale de l'Ardèche et Ardèche Images, vous invite à la projection du film documentaire :

« Je ne sais pas où vous serez demain »
d'Emmanuel Roy, en présence du réalisateur.
Rendez-vous salle polyvalente de Mercuer.

CME : Conseil Municipal des Enfants

Cette fin d'année scolaire clôture également le mandat de 2 ans de nos jeunes élus. Ce lundi 23 juin à 18h30, les six élèves du CME ont participé au conseil municipal de façon très intéressée. Ils ont pu, en début de séance, exprimer leurs ressentis sur leur mandat d'élu. Ils nous ont exposé un projet qui leur tient à cœur et qui verra peut-être le jour dans les mois à venir.

Ils ont été très investis dans leur rôle de conseillers municipaux en participant notamment aux différentes cérémonies. Ils ont mené à terme plusieurs projets, en particulier, la randonnée nocturne et sa castagnade, les boîtes solidaires de Noël et l'opération village propre du mois de juin.

Pour marquer la fin de leur mandat, la municipalité les a conviés à un repas avec les élus dans la cour de l'école.



Ecole : Classe de découverte mai 2025

Du 12 au 16 mai, les élèves de CE1 et CM2, accompagnés de la maîtresse Virginie Moussa, se sont rendus au Pradet, dans le Var.

Au programme : séances de voile, pêche à pied, randonnée vers le port des Oursinières. Une semaine riche en apprentissages et placée sous le signe du développement de l'autonomie des enfants.



MERCUER *infos municipales* Juin 2025

Le mot du Maire

Chères Mercueroises, Chers Mercuerois,

Le voilà, l'été que nous attendions tous est arrivé !

Avec lui les moments magiques, en famille ou entre amis, qui se prolongent tard le soir dans la douceur des nuits d'été. Sachons apprécier ces beaux instants.

Vous trouverez dans ce Mercuer Infos toute l'actualité municipale que nous voulions partager avec vous.

Une synthèse des investissements et travaux effectués durant notre mandat, un point sur l'avancement de l'aménagement du centre village, les dernières nouvelles de l'école et de la bibliothèque, l'actualité du CCAS, un point sur l'année écoulée au sein du Conseil municipal des enfants. Et, pour profiter pleinement et en toute tranquillité des beaux jours et des vacances, quelques rappels de bon voisinage et conseils sanitaires.

Je vous souhaite de profiter au maximum de cette belle saison, et si vous le pouvez, venez assister à cette séance de cinéma en plein air : un road-trip à vélo partagé par deux amis ; tendresse, humour et émotion seront au rendez-vous.

Didier BERAL, Maire de Mercuer

Cinéma sous les étoiles

Cette année encore, une séance de cinéma sous les étoiles vous est proposée au village

Rendez-vous
MERCREDI 23 JUILLET

La projection débutera à la tombée de la nuit.
Film à partir de 8 ans



INFOS PRATIQUES

Ouverture mairie et contact

Lundi : de 8h30 à 12h30
Mardi : de 13h30 à 17h30
Jeudi : de 8h30 à 12h30
Vendredi : de 13h30 à 17h00
Tél : 04.75.35.43.78
www.mercuer.fr
marie.mercuer@wanadoo.fr
Facebook : comunemercuer

URGENCE EAU

En cas de problème sur le réseau d'eau, contacter le **06.08.08.41.92**



Ramassage des ordures

Ordures ménagères : mercredi matin
Poubelles jaunes : vendredi matin des semaines paires
Ramassage des encombrants : une fois par mois sur rendez-vous au 08.00.07.60.15
Horaires déchetterie de Labégude :
Du lundi au samedi de 9h45 à 11h45 et de 13h30 à 17h15
Juillet—août : du lundi au samedi de 7h à 13h30

BILAN DES INVESTISSEMENTS ET TRAVAUX REALISES DURANT LE MANDAT

Nature travaux	Montant
Travaux isolation ancienne école + toiture	89 600,20 €
Matériel four à pain	10 236,17 €
Alarme four à pain	708,00 €
Barnums Four à Pain	6 088,80 €
Rénovation de la chaufferie bois	184 317,60 €
Construction local technique	378 850,39 €
Photovoltaïque local technique	31 339,74 €
Photovoltaïque école	47 656,45 €
Murs aire de jeux	9 976,30 €
Carrefour le Roure	30 855,52 €
Rénovation sol salle Mercure	3 501,60 €
Sono, vidéo-projecteur	7 788,00 €
Reprise concession cimetière, ossuaire	6 089,40 €
Ecole numérique	4 531,60 €
Eclairage public parvis église, pizzeria	2 899,02 €
Armoire anti feu secrétariat	3 242,71 €
Tables salle Mercure	4 335,00 €
Table salle Conseil Municipal	3 892,34 €
Chaises cantine scolaire	5 261,76 €
Travaux assainissement quartiers le Bouchet, le Souleyrol, Lachamp	83 001,73 €
Eclairage public LED 1/5 ans	6 480,00 €
Maîtrise d'œuvre pour aménagement centre village	61 200,00 €
Travaux sécurisation école	15 493,62 €
Mise aux normes alarme incendie ancienne école et Salle Mercure	17 081,52 €
Travaux drainage cimetière	14 604,00 €
TOTAL	1 029 031,47 €

INVESTISSEMENTS

Plus d'un million d'euros. C'est, à ce jour du mandat, le montant des investissements et travaux réalisés ou en cours de réalisation. Vous pouvez découvrir dans le tableau ci-contre, la liste des réalisations.

Tout ce qui a été entrepris l'était soit par nécessité, en raison de la vétusté des bâtiments et matériels, soit pour la création de nouveaux espaces comme le local des services techniques et la mise en place de sécurités pour nos espaces publics.

Pour cette enveloppe d'investissements, la commune a perçu des subventions de l'Etat, de la Région, du Département et de l'Intercommunalité. Sans oublier l'aide technique et financière de certains partenaires comme le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche. Nous pouvons toutefois estimer la part d'autofinancement de la commune à environ 600 000 euros.

Aujourd'hui le budget de la section investissements est largement doté. Ce qui nous permet d'envisager le financement de l'opération d'aménagement du centre village, avec l'appui des subventions demandées, sans nouvel emprunt, et sans être obligés de trop nous restreindre pour d'autres projets.

Notre rigueur dans la gestion de nos dépenses, l'installation des panneaux photovoltaïques et les nouvelles recettes que leur production engendre, nous permettent d'avoir une certaine sérénité dans la gestion financière de la commune.



AMENAGEMENT CENTRE VILLAGE

C'est parti ! Tant de fois évoquée et tant de fois reportée pour les raisons énumérées dans nos précédentes publications, l'opération d'aménagement du centre village est lancée.

Suite à la visite de Monsieur Marc COUTEL, Sous-Préfet de LARGENTIERE, il nous a conseillé et demandé de phaser notre projet. Pour 2025, nous engageons la partie maîtrise d'œuvre. Un appel d'offres a été lancé pour cette partie du phasage et c'est le cabinet BEAUR qui a obtenu le marché pour un montant de 61 200 euros. La dépense est éligible à la subvention DETR à hauteur de 30 % et notre dossier a été retenu. Suite à la prestation de maîtrise d'œuvre, nous serons en capacité d'avoir l'estimation du coût global de l'opération d'aménagement. A ce moment-là, au mois d'octobre/novembre, nous ferons de nouvelles demandes d'aides financières auprès de l'Etat, la Région, le Département et l'Intercommunalité dans le schéma de son aide à l'investissement des communes. Dans le même temps, nous lancerons les appels d'offres auprès des entreprises pour la réalisation des travaux en 2026.

Le chemin a été long et semé d'embûches mais nous sommes enfin rentrés dans la phase de réalisation.



CIMETIERE DE L'EGLISE

L'opération de reprise des concessions abandonnées est en cours. C'est un travail très réglementé qui a commencé en 2024 et devrait être finalisé en fin d'année. Une entreprise spécialisée nous assiste dans la démarche.

La première étape a été de répertorier les sépultures en état d'abandon ou très mal entretenues. Une fois cet état des lieux validé, nous sommes rentrés dans une phase d'information auprès des familles, par voie de presse et d'affichage, pour qu'elles puissent émettre le souhait de conserver la concession, avec obligation de remise en état, ou de l'abandonner. Pour celles qui ne se sont pas manifestées, la procédure de reprise suit son cours dans le cadre légal de l'opération.

Après ces formalités, nous pourrions commencer la phase de récupération des concessions. Pour mener à bien cette opération, nous avons créé un ossuaire au cimetière du Ranchet. Il nous faudra ensuite remettre en état les emplacements libérés et les proposer de nouveau à l'accession. C'est un travail long et coûteux mais nous devons l'entreprendre. Certaines tombes du cimetière de l'église n'étaient plus du tout entretenues et offraient un spectacle de désolation et d'abandon.



ECLAIRAGE PUBLIC

C'était une volonté de notre mandat : remplacer tous nos points d'éclairage public par un système LED.

Plusieurs objectifs étaient visés dans ce changement. Une économie sur la puissance consommée, une autre sur la maintenance de nos luminaires vieillissants, une plus faible empreinte carbone et une meilleure qualité de lumière.

Suite à une proposition du Syndicat de l'Energie de l'Ardèche (SDE 07), nous avons pu lancer ce programme. Les 55 points d'éclairage public de la commune vont être changés pour des luminaires LED.

L'économie annuelle de puissance consommée est estimée à 10 350 kw/h et à 385 euros pour la maintenance. Le dispositif LED nous permettra une diminution de 70 % de la puissance installée.

Le coût total de l'opération est de 45 000 euros H.T. Il reste à la charge de la commune 27 000 euros H.T. répartis sur 5 ans avec des frais de maîtrise d'ouvrage de 1 125 euros H.T. Le reste est subventionné par le SDE 07.

Les études du SDE 07 pour les travaux devraient débuter en fin d'année 2025 pour une installation des nouveaux points lumineux début 2026.



Bienvenue à notre nouvel agent communal



Arnaud

Rémi

La municipalité souhaite vous présenter

Arnaud Charvet-Quemin

Celui-ci habite à Mercuer et a pris ses fonctions dans notre village depuis le mois de mars 2025. Il a rejoint Rémi Joblot, employé des services techniques à Mercuer depuis juillet

Lutte contre le moustique tigre

Vous le savez et vous le vivez quotidiennement, notre commune est envahie par le moustique tigre. Combien de moments conviviaux ont été gâchés par ces petites bestioles quelque peu agressives dans l'acharnement à nous piquer.



La lutte contre le moustique tigre est un acte qui nous concerne tous. Son milieu de prédilection est les eaux stagnantes. Qui n'a pas chez lui une coupelle de pot de fleurs, un arrosoir posé ouverture vers le haut, ou encore un vieux pneu, où l'eau de pluie reste après chaque averse. Il n'y a pas besoin d'un grand volume d'eau pour que le moustique y trouve son compte et puisse pondre des centaines d'œufs. Chacun de nous a la possibilité de freiner la propagation de ces nuisibles. Il nous suffit d'être attentifs sur les points d'eau et mettre en œuvre certaines préconisations.

Il est, par exemple, recommandé de mettre du sable dans les coupelles. Il faut bannir tous les récipients à l'air libre qui se remplissent à la moindre averse, vérifier dans les cheneaux et regards d'eaux pluviales que l'évacuation se fait bien...

Pour obtenir des résultats, il faut que tout le monde fasse un effort. Le rayon d'action d'un moustique tigre est de 150 mètres. Il serait dommage que les actions entreprises par une

CCAS : Sensibilisation aux gestes de premier secours

Mardi 17 juin et à l'initiative du CCAS de la mairie de Mercuer, les classes de CM1 et CM2 ont pu bénéficier d'une séance de sensibilisation aux gestes de premiers secours.



Les pompiers du centre de secours et d'incendie d'Aubenas sont venus au sein de l'école durant 2h afin de prodiguer avec bienveillance leurs précieux conseils aux élèves.

Ce moment de partage sur les bonnes réactions et les bons gestes à avoir permettra sans doute aux enfants d'agir en conséquence si un jour ils se trouvent confrontés à une situation d'urgence.

CCAS : Remise de cadeaux aux élèves de CM2

L'année scolaire touche à sa fin. Afin de clôturer leurs huit années passées à l'école du village, le CCAS de Mercuer a offert aux élèves de CM2 un kit de fournitures scolaires pour leur entrée en 6^{ème}. Ils ont également reçu une photo de leur classe avec au dos un message personnalisé de leur enseignante.

L'Amicale Laïque a offert aux 10 futurs collégiens un dictionnaire Français-Anglais.



Les élèves étaient ravis de ces cadeaux de « départ » ! Les enfants accompagnés de leurs parents, leur maîtresse, les membres du CCAS et des élus ont ensuite partagé un moment convivial autour d'un verre.

*Toute l'équipe municipale
vous souhaite un bel été et de bonnes vacances !*



Depuis plusieurs mois, nous pouvons constater une dérive des activités sonores les dimanches et jours fériés entre autres. Si nous nous permettons de communiquer une nouvelle fois sur les interdictions d'activités bruyantes en fonction des jours et des heures, c'est qu'il nous arrive de plus en plus fréquemment d'être interpellés sur ces phénomènes.

Le respect du repos de chacun est important. Nous pouvons tous avoir un voisin qui a des horaires de travail décalés où dont l'activité professionnelle ne permet pas d'avoir d'autres jours de repos que le dimanche. Qui n'a pas maudit son voisin démarant sa débroussailleuse un samedi matin dès 7h30. Nous n'aimons pas que nos moments de tranquillité soient gâchés par des nuisances sonores (tondeuse, débroussailleuse, aboiements, musique, ...) alors pour le bien-être de tous, respectons ces horaires.

Pour rappel, l'arrêté préfectoral N° 2016-048-ARSDD07SE-01, dont voici un extrait, règlemente les activités sonores :

Les activités bruyantes, effectuées de manière occasionnelle par des particuliers et susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par leur durée, leur répétition ou leur intensité, ne peuvent être effectuées à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments que :

- du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Les manquements à ces dispositions peuvent entraîner à minima une amende de 1^{ère} classe.

Et pour finir, **extrait article R1336-5 du code civil** : Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité.

Si vous êtes concerné par ce problème, plusieurs solutions sont à envisager. Le dialogue entre voisins est le moyen le plus simple et le plus rapide pour trouver une solution aux problèmes de bruit. Toutefois, si cela perdure, vous pouvez **mettre en demeure** votre voisin (ou entreprise) de faire cesser la nuisance sonore, par lettre recommandée avec accusé de réception. Vous pouvez également faire signer une pétition si d'autres voisins subissent et se plaignent de cette nuisance, et déposer une main